PANNEAU PORT DES LUNETTES DE PROTECTION OBLIGATOIRE
Référence : 03929

RESUME

Panneau port des lunettes de sécurité obligatoire avec pictogramme et texte le décrivant en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 8 formats rectangulaires. Version horizontale ou verticale au choix.

Les points forts :

- Pictogramme M004 normé ISO 7010
- Texte additionnel spécifiant le pictogramme port des lunettes obligatoire
- Signal d'obligation rond avec pictogramme blanc sur fond bleu
- Grand format visible de loin

Retrouvez également le panneau rond port des lunettes obligatoire avec pictogramme seul sans texte.

DECLINAISONS

Dimension	Matière
90 x 150 mm	Aluminium
125 x 230 mm	Aluminium
200 x 350 mm	Aluminium
150 x 60 mm	Aluminium
225 x 90 mm	Aluminium
300 x 120 mm	Aluminium
480 x 190 mm	Aluminium
250 x 400 mm	Aluminium
90 x 150 mm	Panneau PVC
125 x 230 mm	Panneau PVC
200 x 350 mm	Panneau PVC
150 x 60 mm	Panneau PVC
225 x 90 mm	Panneau PVC

300 x 120 mm	Panneau PVC
480 x 190 mm	Panneau PVC
250 x 400 mm	Panneau PVC
90 x 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
125 x 230 mm	Panneau PVC avec adhésif
200 x 350 mm	Panneau PVC avec adhésif
150 x 60 mm	Panneau PVC avec adhésif
225 x 90 mm	Panneau PVC avec adhésif
300 x 120 mm	Panneau PVC avec adhésif
480 x 190 mm	Panneau PVC avec adhésif
250 x 400 mm	Panneau PVC avec adhésif
90 x 150 mm	Autocollant
125 x 230 mm	Autocollant
200 x 350 mm	Autocollant
150 x 60 mm	Autocollant
225 x 90 mm	Autocollant
300 x 120 mm	Autocollant
480 x 190 mm	Autocollant
250 x 400 mm	Autocollant

DESCRIPTION

Panneau protection lunettes obligatoires avec pictogramme et texte

Ce panneau d'obligation avec pictogramme et texte est idéal pour rappeler le caractère obligatoire du port des lunettes de protection. Il est composé d'un pictogramme ISO 7010 et de la mention "Port des lunettes de protection obligatoire" en toutes lettres.

Les symboles graphiques ne sont pas toujours compris de manière intuitive malgré l'uniformisation des pictogrammes au niveau international. Il est souvent nécessaire d'ajouter un texte au pictogramme de sécurité normé afin d'apporter une précision et de s'assurer qu'il soit bien compris de tous. Ce complément d'information est rendu possible par la norme ISO 3864-3.

En cas de besoin, l'employeur doit mettre à la disposition des travailleurs "les équipements de protection individuelle appropriés" et doit veiller à leur utilisation effective. (Art. R4321-4 du code du travail).

À cet égard, dans un atelier ou une usine, fixez des signaux de sécurité mentionnant les obligations de port d'EPI.

Nous proposons aussi à la vente un pictogramme port de lunettes de protection opaques obligatoire.

Caractéristiques panneau port des lunettes obligatoire (picto + texte)

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

Format horizontal :

- 150 x 60 mm
- 225 x 90 mm
- 300 x 120 mm
- 480 x 190 mm

Format vertical :

- 90 x 150 mm
- 250 x 400 mm
- 125 x 230 mm
- 200 x 350 mm

Panneau d'obligation avec un pictogramme M004 conforme à la norme NF EN ISO 7010 et un texte supplémentaire mentionnant en toutes lettres et en majuscules "Port des lunettes de protection obligatoire".

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.